



11 dirigeants israéliens sous mandat d'arrêt en Espagne et en Afrique du Sud

Par [Charlotte Silver](#)

Mondialisation.ca, 21 novembre 2015

electronicintifada.net

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Des Palestiniens à Gaza commémorent le cinquième anniversaire du massacre du Mavi Marmara, lorsque 10 militants turcs ont été assassinés par les forces israéliennes dans les eaux internationales - Photo : APA/Ashraf Amra

La semaine dernière, 11 responsables israéliens sont devenus la cible de mandats d'arrêt internationaux pour leur rôle dans le raid meurtrier sur un navire turc qui faisait partie de la Flottille de la Liberté en route pour Gaza en mai 2010.

[Ce vendredi](#) [13 novembre] les médias espagnols ont rapporté qu'un tribunal dans ce pays avait déclaré le Premier ministre Benjamin Netanyahu et six autres hauts responsables israéliens, passibles de poursuites pour crimes contre l'humanité pour leur rôle dans le raid sur le [Mavi Marmara](#) en mai 2010.

Neuf passagers avaient été assassinés lors de l'assaut par les troupes israéliennes, tandis qu'[une 10e victime](#) est plus tard morte de ses blessures.

Le mardi, la police sud-africaine a décidé de diffuser des mandats d'arrêt turcs contre quatre anciens commandants militaires israéliens pour leur rôle dans le massacre.

En mai 2010, Israël a violemment attaqué le navire turc qui faisait partie de la flottille en route dans les eaux internationales et tentait de briser le siège de Gaza.

Suite à la décision de l'Espagne, le tribunal a émis des mandats d'arrêt visant sept hauts responsables actuels et anciens des gouvernements israéliens, dont Netanyahu, Avigdor Lieberman, Ehud Barak, Moshe Yaalon, Eli Yishai, et Benny Begin.

L'ancien commandant de la marine israélienne, Eliezer Marom, est également visé par un mandat d'arrêt.

En Afrique du Sud, les mêmes ordres visent l'ancien chef de l'armée israélienne Gabi Ashkenazi, l'ancien commandant de la marine Eli Marom, l'ancien chef des renseignements militaires Amos Yadlin et l'ancien chef des services de renseignements de l'armée de l'air, Avishay Levy.

Tous les quatre responsables militaires seront arrêtés s'ils se rendent en Afrique du Sud. Interpol en Afrique du Sud travaille avec ses homologues en Turquie.

Procès

La Direction de la *Priority Crimes Investigation Unit* de la police sud-africaine a changé sa politique après la conclusion d'un procès de quatre ans, engagé à la requête de Gadija Davids, un journaliste sud-africain qui était à bord du Mavi Marmara lorsque les forces israéliennes ont pris d'assaut le navire.

Davids a été [agressé et retenu prisonnier](#) par les forces israéliennes.

« Cette décision nous a permis de tenir ces commandants – aujourd'hui des fugitifs face à la justice – comme responsables et devant répondre des crimes qui ont été commis en haute mer », a déclaré Gadija Davids.

L'avocat de Davids, Ziyaad Patel, a déclaré que la décision « établissait un précédent important » du fait de la revendication de la compétence universelle par l'Afrique du Sud, une disposition dans le droit international qui permet aux tribunaux de juger des cas de violations des droits de l'homme commises dans d'autres pays.

Selon Patel, ceci est le premier cas où l'Afrique du Sud invoque la compétence universelle pour juger des crimes commis à l'étranger.

José de la Mata, un juge de la cour nationale espagnole, a chargé la police et la Garde civile de lui notifier si l'un des sept fonctionnaires [mettait le pied sur le sol de ce pays](#).

Les citoyens espagnols qui se trouvaient sur le Mavi Marmara avaient déposé une plainte pénale contre les responsables israéliens il y a maintenant cinq ans.

En juin, José de la Mata avait suspendu le cas pour ensuite le rouvrir ce mois-ci.

Compétence universelle

Selon le *Latin American Herald Tribune*, José de la Mata avait placé l'affaire en attente en juin dernier, après que l'Espagne [ait freiné de manière significative](#) sa doctrine de la compétence universelle, laquelle permet la poursuite de crimes indépendamment du lieu où ils ont été commis.

Les tribunaux espagnols ont été l'un des premiers pays à appliquer le droit international, avec la poursuite du dictateur chilien Augusto Pinochet et par des enquêtes menées sur les crimes commis en Argentine, au Rwanda et au Guatemala.

Un porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères a répondu à la décision du tribunal, déclarant : « Nous considérons cela comme une provocation. Nous travaillons avec [faisons pression sur – NdT] les autorités espagnoles pour obtenir l'annulation. Nous espérons que ce sera bientôt classé ».

Les initiatives judiciaires en Espagne et en Afrique du Sud s'inscrivent dans le cadre d'un effort international pour poursuivre les responsables de l'attaque de la flottille en 2010. Des tentatives de poursuite en justice des responsables israéliens pour leur rôle dans l'attaque, ont eu lieu en Angleterre, en France et plus récemment aux États-Unis.

Le procureur de la Cour pénale internationale a récemment ordonné de [rouvrir une enquête sur l'attaque du Mavi Marmara](#) pour possibles crimes de guerre, après que le cas ait été fermé l'année dernière.

Article original : <https://electronicintifada.net/blog...>

Traduction: Info-Palestine.eu

Charlotte Silver est une journaliste américaine indépendante à San Francisco, précédemment basée en Cisjordanie.

La source originale de cet article est electronicintifada.net

Copyright © Charlotte Silver, electronicintifada.net, 2015

Articles Par : **[Charlotte Silver](#)**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca